

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2024**

Nombre de Conseillers :	En Exercice : 15
	Présents : 11
	Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le trois décembre le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

**Date de convocation :** Jeudi 28 novembre 2024

**Présents :** Messieurs CRASTES Pierre-Jean, DUVAL Léon, CARRILLAT Olivier.  
Mesdames BONIER Laurence, ALLARD-VAUTARET Claire, LAMARLE Nadège, GONTHIER-GEORGES Céliane, BOURDIN Fabian, GENOUX-PRACHEX Lionel.

**Excusés :** Mesdames COINDET Jocelyne, VALLENTIEN Jennifer, Monsieur ROTH Jean-Luc, PARENT Philippe,

**Absent :**

GONTHIER-GEORGES Céliane a été élue secrétaire.

**PROJET « LA FERMETTE » - DECISIONS A PRENDRE DANS LE CADRE DU  
PROJET PORTE PAR HAUTE SAVOIE HABITAT**

**Rétrocession de la placette et du cheminement piéton**

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour donner suite à l'accord de vente avec Haute Savoie Habitat concernant les parcelles ZK 33 – 105 – 107 et 110, il y a lieu d'accepter la rétrocession du foncier résiduel devant le futur bâtiment, en limite de la placette communale existante, ainsi que le cheminement piéton comme indiqué sur le plan annexé.

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'entretien, réparation de cette espace rétrocédée appartiendra à la commune.

**Autorisation de commencement des travaux par anticipation**

Haute-Savoie Habitat demande au Conseil Municipal l'autorisation de pouvoir démarrer l'opération en janvier 2025 même en l'absence de régularisation « officielle » de l'acte de vente (pour des raisons pratiques de délais de signature de l'acte de vente).

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accorder l'autorisation de démarrage des travaux précisant que les servitudes ainsi que le permis de construire ont bien été enregistrés.

**Montant de la participation financière communale**

Monsieur le maire spécifie également que le projet de construction d'intérêt public (logements aidés et crèche publique) nécessite un soutien compte tenu de l'évolution sensible des coûts de construction depuis 2021. Le montant de la participation que la commune prend à sa charge est de 68 489 € soit la différence entre :

- 143 489 € HT prix achat du terrain par l'EPF pour le compte de la commune de Chênex
- 75 000€ HT prix vente du même terrain par la commune au profit de Haute Savoie HABITAT (143 489-75 000 = 68 489 €)

**DELIBERATION N° 2024\_33**

La commune apportant un soutien, la communauté de communes du genevois pourra aider le projet dans les mêmes proportions dans le cadre de sa politique de soutien à la production de logement aidé. Monsieur le Maire propose dans ce cadre un engagement du Conseil Municipal de reverser à Haute Savoie HABITAT la subvention de la CCG égale au montant de la participation de la Commune soit 68 489 € dans un délai de 2 mois à compter du versement de la subvention liée à l'intervention foncière et, dans tous les cas, dans un délai qui n'excédera pas le 31 décembre 2025.

**Réalisation de places de stationnement liées au permis de construire du projet la Fermette**

Monsieur le Maire rappelle également l'article 5 de l'arrêté d'autorisation du permis de construire, à savoir :

**Dans l'article 5 : STATIONNEMENT, il est précisé : *La présente autorisation est délivrée sous réserve de la mise en place d'une convention entre la Mairie et le pétitionnaire pour la création d'un parking à proximité immédiate de la crèche comme apparaissant sur les plans et destiné à l'usage de la micro-crèche. Sur ces places de parking, 5 seront réservées exclusivement au personnel de la micro-crèche.***

Il a été convenu que ce parking serait réalisé (travaux, prise en charge financière) par la Municipalité de Chenex en dehors de l'assiette de l'opération. Ces places de stationnement seront réalisées sur la parcelle ZK 188 appartenant à M.Michel Duval, la commune disposant d'un bail signé pour pouvoir réaliser ces places.

**Le Conseil Municipal**, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'approuver** la rétrocession de la partie placette ainsi que le cheminement piéton comme indiqué sur le plan annexé
- **D'autoriser** le commencement des travaux en janvier 2025 même en l'absence de signature de l'acte officielle de vente.
- **D'engager** le versement de la subvention de la CCG d'un montant de 68 489€ au profit de Haute Savoie habitat dans un délai de deux mois à compter du versement avant le 31 décembre 2025.
- **D'engager** les travaux pour la réalisation du parking avant la livraison de l'opération la Fermette
- **De réserver** 5 places pour le personnel de la micro-crèche et la dépose des enfants
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant désigné, à signer toutes les pièces, actes en lien avec cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance  
GONTHIER-GEORGES Céliane

Le Maire,  
Pierre-Jean CRASTES,

